



MINISTERE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENTRETIEN ROUTIER



UNITÉ DE GESTION DES PROJETS DE LA BANQUE ISLAMIQUE DE DÉVELOPPEMENT (UGPBID)

PROJET DE CONSTRUCTION DES ROUTES D'INTEGRATION DU DISTRICT DES MONTAGNES

AVIS À MANIFESTATION D'INTÉRÊT N°S06/2025

MISSION D'ETUDES TECHNIQUES, ECONOMIQUES ET D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL POUR LA
CONSTRUCTION DE QUARANTE-SIX (46) OUVRAGES DE FRANCHISSEMENT DE TALWEGS DANS LES
COMMUNES DE YOPOUGON, KOUMASSI ET ABOBO)

MISSION 3 : ETUDES DE CONSTRUCTION DE SEIZE (16) OUVRAGES DE FRANCHISSEMENT DE TALWEGS
DANS LES COMMUNES DE ABOBO ET KOUMASSI.

1. Cet avis fait suite à l'Avis Général de Passation des Marchés (AGPM) relatif à ce projet publié sur les sites *DG Market* et *Banque Islamique de Développement* le 02 août 2023 ainsi que dans le *journal Fraternité Matin* n°17 578 du 02 août 2023.

Le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire a obtenu un financement de la Banque Islamique de Développement afin de couvrir le coût du Projet de construction des routes d'intégration du District des Montagnes en Côte d'Ivoire, et a l'intention d'utiliser une partie des sommes accordées pour financer des services de consultant pour la Mission d'études techniques, économiques et d'impact environnemental et social pour la construction de quarante-six (46) ouvrages de franchissement de talwegs dans les communes de Yopougon, Koumassi et Abobo.

2. Les services comprennent :

- L'étude technico-économique des ouvrages de franchissement et leurs voies d'accès (APS et APD) ;
- L'étude d'impact environnemental et social (EIES) ;
- L'étude de la sécurité routière ;
- La rédaction des pièces écrites ;
- L'élaboration du dossier d'appel offres (DAO)

La prestation, en une mission unique de services de consultants, sera réalisée à partir du mois de mai 2025 sur une période de **dix (10) mois**.

3. L'Agence de Gestion des Routes (AGEROUTE) agissant au nom du Ministère de l'Equipement et de l'Entretien Routier Maître d'Ouvrage du projet, invite les bureaux de Consultants éligibles à manifester leur intérêt en vue de fournir les services ci-dessus. Les Consultants intéressés doivent fournir des renseignements spécifiques démontrant qu'ils sont pleinement qualifiés pour réaliser les prestations.

Les Termes de Référence (TdR) détaillés de la mission sont disponibles à l'adresse mentionnée au paragraphe 8.

4. Les critères d'établissement de la liste restreinte sont :

Critère	Evaluation
a) Domaine principal d'activités du candidat	Oui/Non
b) Nombre d'années d'expérience générale du candidat	Oui/Non
c) Qualifications du candidat dans le domaine des prestations	Oui/Non
d) Organisation technique et managériale du cabinet	Oui/Non

Ce processus d'évaluation des offres se fera suivant les critères détaillés suivants :

a. Domaine principal d'activités du candidat : Oui/Non

Le domaine d'activité du consultant est accepté lorsqu'il couvre les services de consultant dans le domaine du génie civil.

b. Nombre d'années d'expérience du candidat : Oui/Non

Le consultant devra avoir au moins **dix (10) années d'expérience générale** dans le domaine des études et contrôles des travaux d'infrastructures de transport. Le nombre d'année d'expérience du consultant est justifié par son RCCM.

c. Qualifications du candidat dans le domaine des prestations : Oui/Non

Les expériences concernées sont les suivantes :

- i. Études techniques d'APD de projets d'ouvrages d'Art en béton armé ou béton précontraint ou à tablier métallique d'au moins 50 mètres linéaire au cours des dix dernières années (2014 à 2023), avec un minimum de **01 expérience (Oui/Non)** ;
- ii. Maîtrise d'œuvre de la construction d'ouvrages d'art fondés sur pieux au cours des dix dernières années (2014 à 2023), avec un minimum de **01 expérience (Oui/Non)**.

NB : Cette mission fait partie d'un projet de trois (3) missions qui sont liées entre elles compte tenu du démarrage simultané des trois (3) missions. Il s'agit des missions suivantes :

Avis à Manifestation d'Intérêt N°S04/2025 Mission M1 : études de construction de quinze (15) ouvrages de franchissement de talwegs dans la commune de Yopougon ;

Avis à Manifestation d'Intérêt N°S05/2025 Mission M2 : études de construction de quinze (15) ouvrages de franchissement de talwegs dans les communes de Yopougon et Abobo ;

Avis à Manifestation d'Intérêt N°S06/2025 Mission M3 : études de construction de seize (16) ouvrages de franchissement de talwegs dans les communes de Abobo et Koumassi.

Tout consultant peut-être retenu sur les trois (3) missions. Cependant, lors des Demandes de Propositions, le consultant souhaitant être attributaire des trois missions devra fournir des équipes distinctes pour chacune d'elles. Un consultant ayant soumissionné sur les trois (3) missions mais ne disposant pas d'équipes distinctes pour chacune des missions, sera retenu sur la mission où il sera le mieux classé.

d. Organisation technique et managériale du cabinet : Oui/Non

- i. Présence d'organigramme : **Oui/Non** ;
- ii. Liste du personnel du candidat (*Avec Nom et fonction*) : **Oui/Non** ;

NB :

Chaque référence sera résumée sur une fiche de projet avec indication du montant et ne sera prise en compte que si le candidat y joint les justificatifs (attestation de bonne exécution ou certificats de service fait délivrés par les maîtres d'ouvrage ou maîtres d'ouvrage délégué. ***Les attestations ou certificats en langues étrangères non traduites en français par un cabinet agréé ne seront pas pris en compte.***

Dans le cas d'un groupement, les critères **a, b et d** s'appliquent seulement au mandataire du groupement Si un mandataire du groupement ne respecte pas l'un des critères a, b et d, le groupement sera rejeté.

Les consultants devront impérativement fournir l'organigramme et la liste du personnel.

Les Manifestations d'Intérêts rédigées en langue française doivent contenir les documents ci-dessous :

- La lettre de manifestation d'intérêt signée par le soumissionnaire ou le groupement de soumissionnaires ;
- une copie de l'accord de groupement ou la lettre d'intention de constituer un groupement dans l'hypothèse où sa proposition serait retenue, signée par tous ses membres et accompagnée d'une copie de l'accord de groupement proposé ;
- Une copie du Registre de Commerce et de Crédit Mobilier (RCCM) ou tout autre document équivalent pour les entreprises étrangères ;
- Une attestation de non faillite pour les entreprises étrangères datant de moins de six (6) mois à la date limite de dépôt des offres ;
- La présentation du candidat (son existence légale, organisme, personnel) ;
- Les références pertinentes relatives à l'exécution de missions similaires (fiche projet et Attestations de bonne exécution – *Les attestations de bonne exécution en langues étrangères non traduites en français par un cabinet agréé ne seront pas prises en compte*).

La liste restreinte sera constituée de cinq (05) à six (06) firmes.

La liste qui sera établie sera une liste restreinte de consultants issus des pays membres.

Les Personnels-clés ne feront pas l'objet d'évaluation au stade de l'établissement de la liste restreinte. **Les consultants sélectionnés pour la liste restreinte devront faire appel aux services d'un architecte-paysagiste ou d'un architecte aménagiste en sus des experts habituels pour une telle étude.**

NB : En cas d'égalité, le candidat ayant la valeur cumulée la plus élevée des montants des références en études d'ouvrages d'art sera retenu.

5. Les Consultants intéressés sont invités à prendre connaissance des Clauses 1.12.1 et 1.12.2 des Directives sur l'acquisition des Services de Consultants dans le cadre des Projets financés par la Banque Islamique de Développement (les « Directives ») définissant les règles de la BISD concernant les conflits d'intérêt.
6. Les Consultants peuvent s'associer avec d'autres firmes afin de renforcer leurs qualifications en indiquant clairement le type d'association, c'est-à-dire un groupement de consultants, ou une intention de sous-traitance. Dans le cas de groupement, tous les partenaires du groupement seront conjointement et solidairement responsables pour la totalité du contrat, en cas d'attribution.
7. La sélection limitée aux consultants des Pays Membres de la BISD se fera en conformité avec la méthode de **sélection basée sur la qualité et le coût (SBQC/PM)** stipulée dans les Directives.
8. Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations additionnelles à l'adresse mentionnée ci-dessous aux heures d'ouverture de bureaux indiquées : **08h:00 à 17h:00**, heure locale.

Les manifestations d'intérêt sous forme écrite en langue française (cinq (5) exemplaires dont un (1) original et quatre (4) copies) y compris une version numérique sur clé USB doivent être déposées (*en personne ou par courrier - aucune manifestation d'intérêt numérique transmise par mail ne sera acceptée*) à l'adresse mentionnée ci-dessous au plus tard **le mardi 25 février 2025 à 12 heures 30 minutes**, heure locale.

**AGEROUTE
UNITE DE GESTION DES PROJET DE LA BANQUE ISLAMIQUE
DE DEVELOPPEMENT (UGPBID)**

Sise à Angré Djorogobité, route du CHU, Lot 3058, ilot 276

TEL : (+225) 05 05 96 97 57/ 07 49 12 98 90

Adresse électronique : siouattara@ageroute.ci ; copie : lameite@ageroute.ci ; vaedoukou@ageroute.ci

Personne à contacter : **M. OUATTARA Allahmadogo Siriki, Coordonnateur du Projet**